

« L'exécutif s'arroge trop de pouvoirs »

Pour Alexis Deswaef, président de la Ligue des Droits de l'Homme, les mesures envisagées au nom de la lutte anti-terroriste mettent en question le choix de société de façon beaucoup plus globale.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

« L'exécutif s'arroge beaucoup trop de pouvoirs », « Souhaitons-nous perdre nos droits fondamentaux ? »,... Comme d'autres, Alexis Deswaef, avocat et président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), sonne l'alarme. A contrecourant du discours dominant.

de la lutte contre les terroristes, ni que l'Etat ait pour mission de garantir la sécurité des citoyens, mais cela doit être mené dans le respect des libertés et droits fondamentaux. Nous pointons une série de dérives, dont un glissement du judiciaire vers l'administratif. Notamment lorsque le gou-

vernement évoque le fait de mettre, par mesure administrative, un bracelet électronique à toute personne « radicalisée » ou dangereuse, ou encore lorsque qu'il propose de mettre automatiquement en prison toute personne qui revient de Syrie, sans vraiment indiquer comment il veut

Ensemble ! : Luc Hennart, président du tribunal de première instance de Bruxelles tire l'alarme. Selon lui, les mesures envisagées au nom de la lutte anti-terroriste « mettent en danger l'équilibre social » et risquent de nous conduire « dans une société de nature très différente ». Est-ce un constat que vous partagez ?

Alexis Deswaef : Sur le fond, nos analyses se rejoignent. C'est peut-être plus surprenant dans le chef du président du tribunal de première instance de Bruxelles que dans celui de la Ligue des Droits de l'Homme, qui a toujours été critique et attentive par rapport aux lois potentiellement liberticides adoptées au nom de la lutte anti-terroriste depuis l'attentat du 11 septembre 2001. Ici, c'est un des principaux magistrats du pays qui tire la sonnette d'alarme et qui nous dit : attention, on nous prépare une société nature tout à fait différente, sécuritaire, où les libertés et droits fondamentaux sont en danger. Nous ne disons pas autre chose à la Ligue des Droits de l'Homme. Dans les heures qui ont suivi les événements de Verviers en janvier 2015, le gouvernement a annoncé douze mesures pour lutter contre le terrorisme. Dans les jours qui ont suivi les attentats de Paris du 13 novembre 2015, le gouvernement a annoncé dix-huit mesures. Ces mesures touchent aux fondements de notre Etat de Droit. Nous ne contestons pas la légitimité



s'y prendre. Nous pouvons entendre la mesure s'il s'agit de renforcer les pouvoirs du juge d'instruction, mais il est inacceptable que des mesures d'enfermement administratif puissent être prévues sans relever de la décision d'un juge, et être effectuées sous la simple autorité du procureur, des services de renseignement ou d'autres organes qui dépendent du pouvoir exécutif. Il ne faut pas que le ministre de la Justice et de l'Intérieur se voient octroyer un pouvoir exorbitant. L'exécutif s'arroge trop de pouvoirs.

Tandis que le pouvoir législatif, pèse de moins en moins...

Le pouvoir législatif est de plus en plus transformé en chambre d'entérinement des projets du gouvernement, votés majoritairement contre opposition par des parlementaires de plus en plus réduits au rôle de pressions.

Le gouvernement a également pour projet d'augmenter à 72 heures la possibilité de détention administrative, c'est-à-dire de priver un citoyen de sa liberté sans qu'un juge indépendant se soit positionné sur son dossier. Cela impose une modification de la Constitution, qui limite cette possibilité de garde à vue administrative à un maximum de 24 heures. Or, quand on examine le nombre de perquisitions et d'arrestations qui ont eu lieu après les attentats et qui n'ont débouché sur rien, cela pose question. Les dégâts pour les personnes (au niveau familial, professionnel...) sont limités lorsqu'il s'agit de 24 heures d'arrestation, mais si on le porte à trois jours, on peut ruiner la vie de quelqu'un. La nécessité d'une telle mesure ne nous semble pas établie, nous demandons qu'il y ait, préalablement à l'adoption de nouvelles mesures, une évaluation parlementaire préalable des mesures déjà adoptées au nom de la lutte anti-terroriste. Le Parlement avait entamé ce travail d'évaluation en 2009, mais il n'a jamais été au bout. Il est interpellant de constater que la proposition de modification de l'article 12 de la Constitution reste très vague : elle prévoit que « la loi détermine les cas dans lequel ce délai peut être porté à 72 heures ». Le gouvernement assure qu'il s'agit d'une disposition qui vise le terrorisme, mais si c'est le cas, pourquoi ne le spécifie-t-il pas dans le texte de son projet de modification de la Constitution ? On le sait bien : on commence par le prévoir pour les

préventions de terrorisme, puis on fera pour des crimes graves, puis on pourra l'élargir à l'infini. Une formulation aussi vague ne peut que nous inquiéter.

La surveillance de masse constitue un autre sujet de préoccupation...

Oui. Souhaitons-nous, en tant que citoyens, perdre nos droits fondamentaux, notre droit à la vie privée, au motif de la lutte anti-terroriste ? Qui plus est, est-ce réellement nécessaire pour assurer la sécurité ? Les événements ont montré que quasiment toutes les personnes impliquées dans les attentats étaient connues des services de renseignements et des services judiciaires, mais c'est l'utilisation des données existantes qui a fait défaut. Cet indice plaide pour la mise en œuvre d'une surveillance ciblée plutôt qu'une surveillance de masse, dans laquelle des données utiles sont noyées dans des données inutiles. Ces mesures dépassent la lutte anti-terroriste : il s'agit d'un choix de société beaucoup plus glo-

bal. Souhaite-t-on réellement que l'on procède, comme cela est évoqué, à l'enregistrement systématique de toutes les plaques minéralogiques via les caméras disposées le long des routes ? A-t-on vraiment envie que l'Etat surveille tous les déplacements des citoyens ? Pourquoi a-t-on besoin de surveiller les déplacements des 11 millions de Belges ? Il en est de même par rapport à la volonté exprimée par Jan Jambon, ministre de l'Intérieur, d'enregistrer tous les déplacements internationaux par avion, bateau ou train... La Ligue des Droits

« Souhaitons-nous, en tant que citoyens, perdre nos droits fondamentaux, notre droit à la vie privée, au motif de la lutte anti-terroriste ? »

de l'Homme est également interpellée par rapport aux mesures que le gouvernement ne prend pas en matière de lutte contre le terrorisme, et singulièrement en matière de prévention. Par exemple, le gouvernement devrait se poser des questions concernant la vente d'armes par les sociétés belges à des pays dont on sait qu'ils financent ou arment des groupes ter- 

□ □ □

« IL Y A PEUT-ÊTRE UN AUTRE PROJET »

Luc Hennart, président du tribunal de première instance de Bruxelles, indiquait dans une interview à la RTBF, au début du mois de janvier, que les mesures envisagées par le gouvernement fédéral au nom de la lutte anti-terroriste nous mettaient « en danger ».

La RTBF: En danger de quoi? Vers quoi se dirige-t-on?

Luc Hennart : Une société où l'on veut jeter au panier des libertés telles que l'inviolabilité du domicile. Ou la privation de liberté uniquement par un juge, avec toutes les garanties qu'un juge peut donner. Mais dans quelle société va-t-on vivre ? Il est tellement évident que nous avons tous besoin de la vie privée, de cet endroit, le domicile, où l'on peut vivre

comme l'on en a envie, sans devoir rendre de compte à personne. Aujourd'hui parce qu'on estime que c'est une bonne manière de lutter contre le terrorisme, on jette cette liberté au panier. Je pense que ça va déséquilibrer complètement la société. Parce que l'individu, grâce à cet endroit protégé, va dans la société avec sérénité et équilibre. Et c'est fondamental. Si vous touchez à ces libertés-là, vous mettez en danger tout l'équilibre social. (...)

On a le sentiment que la population aussi accepte l'idée de rogner ses libertés personnelles au nom de la sécurité... C'est un choix...

Je crois que c'est une erreur de raisonner comme ça. Aujourd'hui, il existe déjà des

atteintes à l'inviolabilité du domicile, puisqu'il y a des perquisitions. C'est un équilibre fragile qu'il faut préserver. Je ne pense pas que le système actuel soit insatisfaisant. Aujourd'hui si on veut recourir à des outils différents, c'est qu'il y a peut-être un autre projet. Et il faut s'en méfier. Ou en tout cas, nous devons mener la réflexion. Il est dangereux pour le citoyen, de dire : « On va faire une petite concession. Ce n'est pas si grave. De toute façon ce n'est pas pour nous c'est pour les terroristes. » Je le dis haut et clair : aujourd'hui, ce sont les terroristes. Demain, ce seront les journalistes. Après-demain, tous les citoyens de ce pays encourront le risque qu'on perquisitionne chez eux. »



TSAHAL RECRUTE EN FRANCE ET EN BELGIQUE

« Mahal est un programme destiné aux jeunes du monde entier qui ont entre 18 et 23 ans qui désirent servir dans Tsahal (NDLR : Armée de défense d'Israël) en tant que volontaires. (...) Les participants doivent avoir au moins l'un de leurs

grands-parents de confession juive. Ce programme est généralement réservé à ceux qui ne possèdent pas la nationalité israélienne et qui souhaitent néanmoins s'enrôler dans Tsahal sans devenir israélien. Le programme (...) permet d'accé-

der à un grand éventail de rôles dans des unités régulières de Tsahal, y compris combattantes (hors unités d'élite). »

<http://tsahal.fr/informations-pratiques/rejoindre-tsahal/programmes-de-volontariat/>

⇒ **roristes en Syrie. Lutter contre le terrorisme, ce devrait également être réglementer la vente d'armes de façon beaucoup plus stricte, avec des embargos sur ces ventes, lutter contre les paradis fiscaux... et là le gouvernement ne propose rien de concret à ce stade. Idem concernant la prévention via la lutte contre l'exclusion, contre le chômage... Redonner des perspectives d'avenir à toute une jeunesse dans les quartiers : ce devrait aussi être ça, lutter contre le terrorisme.**

« L'aspiration à l'unité nationale ne devrait pas empêcher l'exercice de l'esprit critique par rapport aux réformes proposées. »

Le juge Hennart rejoint votre constat quant à l'inutilité des mesures en terme de lutte anti-terroriste, mais il va plus loin concernant leur motivation réelle en indiquant : « C'est qu'il y a peut-être un autre projet. Et il faut s'en méfier. » Qu'en pensez-vous ?

Certains partis ont une vision sécuritaire de la société. C'est tellement plus facile de faire de la musculation sécuritaire que d'être efficace dans le domaine socio-économique dans un contexte mondialisé. Allongement des peines, limitation des libérations conditionnelles, tout cela, ce sont des points qui étaient des points des programmes du MR et de la N-VA, bien avant les attentats. Quand on examine l'histoire de la question du déploiement de militaires dans les rues, on constate que ce n'est pas une réponse aux attentats. C'est un projet politique antérieur qui a été mis en œuvre après les attentats. Quand la demande de présence de mili-

naires dans la rue en Belgique a-t-elle émergé ? Après l'élection en 2012 de Bart De Wever comme bourgmestre d'Anvers, celui-ci a eu un litige avec des forains qui menaçaient de bloquer les artères de la ville. Il a alors fait appel au gouvernement Di Rupo pour déployer des militaires dans la rue. Le gouvernement a refusé. Le bourgmestre d'Anvers a réitéré une demande similaire au printemps 2014, cette fois-ci dans le cadre d'un litige qui l'opposait aux dockers anversoises, qui bloquaient le ring d'Anvers. Le gouvernement lui a opposé un second refus. Par après, dans le cadre de l'accord de majorité du gouvernement fédéral qui s'est mis en place après les élections de mai 2014, il a été prévu qu'en cas de « menace de niveau 3 » l'armée pourra être déployée dans les rues. La mise en œuvre de cette mesure s'est faite dès le soir des événements de Verviers, où Bart De Wever a annoncé triomphalement que l'armée serait déployée dans certains quartiers d'Anvers. Cela prouve bien que la demande de « l'armée dans la rue » était politique avant d'être sécuritaire. L'efficacité de cette mesure peut largement être mise en doute.

Estimez-vous que les partis d'opposition assument leur rôle dans la tenue d'un débat public sur cette question ?

Il y a une commission « Terrorisme » qui a été créée à la Chambre pour examiner les mesures. Il faut que cette commission fasse son travail d'analyse et d'évaluation, sans précipitation. Mais nous craignons que tout aille très vite, majorité contre opposition. Nous demandons aux parlementaires d'assumer pleinement leur fonction, d'évaluer, de ne pas accepter tout et n'importe quoi. Cela dit, en Flandre, l'opposition est très restreinte. Ecolo-Groen a réagi, le PTB également. Le Parti socialiste a

réagi, mais la cheffe de groupe PS à la Chambre a très vite dit qu'elle allait appuyer les mesures proposées par le gouvernement, comme si face aux attentats, il fallait une unité nationale pour légiférer. L'aspiration à l'unité nationale ne devrait pas empêcher l'exercice de l'esprit critique par rapport aux réformes proposées, tant pour les parlementaires de l'opposition que de la majorité.

Que pensez-vous de cette nouvelle notion de « lutte contre le radicalisme » qui est évoquée à répétition par les responsables politiques après les attentats ?

La meilleure lutte contre le « radicalisme » sera toujours une intervention en amont. Quelles en sont les causes ? La pauvreté, des échecs dans l'enseignement, un avenir professionnel bouché... ce sont ces éléments-là qui ont poussé des jeunes sur la voie de la radicalisation djihadiste. Bien sûr, certains parents de jeunes qui sont partis en Syrie évoquent un processus similaire à un phénomène sectaire, mais on ne s'en tirera pas avec des « programmes de déradicalisation ». Il faut lutter contre les inégalités, investir massivement dans l'éducation, offrir de vrais emplois...

La notion même de « radicalisme » n'organise-t-elle pas un assujettissement arbitraire au pouvoir exécutif ? Il y a peu, certains responsables politiques belges saluaient l'engagement armé de jeunes Belges contre le régime d'Assad... Le recrutement de jeunes Belges par l'armée israélienne (lire l'encadré ci-dessus), pour servir dans les territoires occupés, sera-t-il qualifié de « radicalisation » ?

La comparaison avec la situation des jeunes Belges qui vont combattre dans l'armée israélienne, dans les territoires occupés illégalement au regard du Droit international, et qui peuvent potentiellement y commettre des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité, est une question que les parents de jeunes partis en Syrie soulèvent régulièrement. Ceux-ci dénoncent le fait qu'il y ait « deux poids, deux mesures » : « Pourquoi nos enfants partis en Syrie seraient-ils condamnés par la Belgique, alors qu'il y a d'autres exemples où le droit international est également violé ? La situation n'est pas entièrement comparable, mais l'observation interpelle. » □